L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 AVRIL 1862

F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, C. MARBY, Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 30 AVRIL.

Respect au courage malheureux.

Le drapeau de la Louisiane a été abaissé par les soldats fédéraux et le drapeau des Etats-Unis, hissé sur les édifices publics, nous dit que la conquête de la Nouvelle-Orléans est aujourd'hui un fait accompli. Mais, tout en s'avouant vaincus, les habitants de cette grande et fière cité ont la consolation de savoir que leur honneur et leur dignité ont été sauvegardés. Que l'altitude du commodore fédéral ait été envoyée avec l'intention sérieuse de le mettre à exécution ou seulement comme une menace destinée à obtenir une concession à des ennemis déjà vaincus, peu importe. L'histoire jugera ce document et celui qui l'a signé de son nom. Ce que nous pouvons constater avec orgueil, c'est que les représentants de la Nouvelle-Orléans n'ont pas voulu céder à cette menace. En face des calamités effroyables auxquelles leur refus devait exposer une population de cent cinquante mille âmes, ils ont gardé à maintenir haut et ferme leur droit et leur honneur, car ils savaient que les femmes elles-mêmes de la Nouvelle-Orléans estiment plus l'honneur de leur pays que leur existence et celles de leurs enfants.

Les événements ont amené dans la situation un changement, en ce que le chef de l'escadre fédérale a renoncé à ajouter à l'humiliation de vaincus qu'il avait en son pouvoir en les obligeant à abaisser eux-mêmes leur drapeau. Il a pris possession de la ville et il a envoyé des détachements de soldats de marine enlever le drapeau de la Louisiane qui flottait sur l'Hôtel de Ville et d'entrer occuper les bâtiments de la Douane et de la Monnaie.

La ville ne s'est donc pas rendue, elle est prise. Il ne reste plus aux citoyens qu'à se soumettre aux ordres des vainqueurs. Ils peuvent le faire sans honte et sans mauvaise grâce, car la Louisiane a fait tout ce qui lui était humainement possible pour résister à l'invasion, et pas un citoyen n'a rien à se reprocher. Chacun sentira la nécessité de s'abstenir de toute manifestation hostile ou déplacée, car elle ne ferait qu'aggraver le régime militaire sous lequel nous allons bientôt être placés. Maintenant faut-il être dignes en toute chose et nous forcer les Fédéraux à nous estimer et à nous respecter. L'héroïque défense des forts a valu au brave général Duncan et à ses officiers de sortir avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire l'épée au côté. Le différend qui s'est élevé entre le commodore fédéral et les autorités de la ville doit, par la même raison, inspirer au premier une estime profonde pour les habitants d'une ville qui poussent le courage jusqu'à l'héroïsme lorsqu'ils croient que leur honneur est en jeu. Par son attitude ferme et digne la Nouvelle-Orléans aura grandi dans l'estime du monde, et elle aura donné aux autres villes de la Confédération un noble exemple dont les fruits ne seront peut-être pas perdus. L'Europe sera éclairée sur les sentiments vrais de la population, et le Nord comprendra qu'il ne peut commander un peuple auquel la défaite n'enlève rien de son énergie.

Le maintien de l'ordre.

Depuis jeudi dernier, les différents corps étrangers composant la garde européenne, général Paul Juge et la brigade française, général Maignan, ont déployé un zèle infatigable pour maintenir l'ordre dans la ville, faire respecter les propriétés et tenir en échec les perturbateurs du repos public. Il n'y a qu'une voix dans toute la ville pour faire l'éloge du dévouement dont ont fait preuve les deux généraux, leurs officiers et leurs soldats. Aux remerciements du maire et des bons citoyens la presse toute entière de la Nouvelle-Orléans a joint les siens. Le départ ou le licenciement des autres corps volontaires et des milices de l'Etat auraient enlevé au maire le moyen de réprimer des désordres, qui, bien que faibles au début, avaient pris en quelques heures des proportions alarmantes. C'est alors que les généraux Paul Juge et Maignan ont offert leurs services à la ville, et, depuis jeudi, les quelques milliers d'hommes qui sont sous leurs ordres ont veillé, nuit et jour, au salut de la ville.

La situation était telle qu'il était impossible de réorganiser les autres corps, qui auraient pu être traités en ennemis par les Fédéraux. Aussi le maire a-t-il nommé le plus ancien des deux généraux, le général Paul Juge, chef de toutes les forces, et celui-ci a fait un appel à tous les bons citoyens pour augmenter l'effectif des corps qu'il commandait appeler les gardes urbaines. La population qui régnait dans les esprits a été cause qu'un petit nombre seulement ont répondu à cet appel. Aujourd'hui, la situation exige que tous les bons citoyens, tous les amis de la tranquillité publique, viennent donner leurs concours à l'œuvre de salut public, entreprise par les corps étrangers.

Les Fédéraux ont pris possession de la ville pour la forme seulement; ils n'occupent que deux édifices publics et ils ont laissé aux autorités civiles le soin de la police intérieure. La présence de quelques détachements de soldats de marine à la Douane et à la Monnaie ne fait que créer de nouveaux dangers qu'il faut éviter dans l'intérêt de tous. Or, les corps étrangers, tout en se dévouant à un service d'ordre public, en évité avec soin tout acte qui pourrait constituer une intervention directe ou indirecte de leur part entre les Fédéraux et les citoyens de la Louisiane. Cette réserve délicate sera appréciée par tous les gens de cœur comme elle mérite de l'être.

On verra plus loin que le commodore Farragut laisse au maire la responsabilité des troubles que pourrait causer la présence des uniformes fédéraux ou la vue du drapeau des Etats-Unis. Le maire s'est encore adressé au général Paul Juge pour le charger du soin d'empêcher les démonstrations hostiles qui pourraient être faites; et le général, ne voulant pas prendre sur lui de sortir de la ligne de conduite qu'il s'était tracée d'accord avec le Consul français et les autres Consuls, en a référé à M. le comte Mejan. Celui-ci lui a répondu, dans une lettre que nous reproduisons ci-dessous, que, pour éviter toute fausse interprétation de ses intentions, il devrait employer pour le service spécial qu'on réclamait de lui, les citoyens du pays. Ce sera une raison de plus pour ceux-ci de s'empresser de répondre à l'appel du commandant des camps étrangers.

CONSULAT DE FRANCE.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1862.

Général,

Vous devez, dans mon opinion, continuer jusqu'à l'arrivée des forces fédérales, à maintenir la position que nous avons prise: défendre l'ordre public sans froisser les passions. Vous avez au milieu de nous, m'avez-vous assuré, un assez grand nombre de citoyens pour former des patrouilles. Vous pouvez former un grand cercle autour du quartier qu'on vous désigne, et des citoyens doivent en former la garde intérieure nécessaire.

Le maire doit lancer une proclamation dans ce sens en défendant strictement tous attroupement et en réclamant que les corps de milice étrangers doivent, pour quelques jours encore, continuer, conjointement avec les citoyens, les services qu'ils ont rendus depuis sept jours avec tant de dévouement et d'abnégation. Ne rien faire pour diminuer la reconnaissance qu'on vous doit pour ces services et laisser la tâche de défendre l'honneur de la Cité aux nombreux citoyens honorables qui l'habitent et qui ont offert leurs services à Son Honneur le Maire et à tous les chefs des corps étrangers.

Je suis seul et ne peux donc parler que pour moi, mais d'après les opinions exprimées devant nous, par mes collègues, je pense qu'ils doivent être d'accord avec moi sur cette question.

Je vous autorise à faire de cette lettre l'usage que vous trouverez convenable.

Veuillez agréer, général, les assurances de mes sentiments les plus dévoués.

(Signé) COMTE MEJAN.

Au général PAUL JUGE FILS, Commandant la Brigade Européenne.

Après avoir reçu cette lettre, le général Juge a écrit au maire pour lui demander de lancer une proclamation afin d'indiquer aux citoyens la mission confiée aux brigades étrangères et les inviter à donner leur concours dans ce but. Le maire a répondu par la lettre suivante, mais il n'avait pas encore hier soir, lancé la proclamation dont il s'agit. Le général a cru devoir lancer lui-même un appel aux bons citoyens que nous reproduisons au-dessous de la lettre du maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, 29 avril 1862.

Au général P. JUGE, Commandant les Brigades Etrangères.

Monsieur,

Je saisirai la première occasion de lancer la proclamation dont vous me parlez et j'espère que vous continuerez à remplir l'œuvre méritoire que nous et vos nobles troupes avez entreprise depuis quelques jours jusqu'à ce que je puisse avoir une entrevue avec vous.

La proclamation sera lancée cet après-midi. Veuillez passer à mon bureau demain matin, et m'excuser car je suis si fatigué que je puis à peine écrire.

Je suis votre obéissant serviteur,

JOHN T. MONROE, Maire.

Brigade Européenne.

Quartier Général—42, rue Vieille-Levée. Nouvelle-Orléans, 29 avril 1862.

Les citoyens de tous les Districts de la ville sont requis de se réunir au Quartier Général, No 42, rue Vieille Levée, avec armes, s'il est possible, pour m'aider à maintenir l'ordre et la tranquillité.

Il est important de répondre à cet appel; le repos et la sécurité de la population l'exigent.

PAUL JUGE, fils, Général Commandant.

REDDITION DES FORTS.—Le général Duncan est arrivé hier matin avec plusieurs de ses officiers à bord d'une des frégates fédérales. Ils étaient prisonniers de guerre et ils ont été relâchés sur parole. Le général Duncan s'est rendu avec son aide de camp le major Seymour à l'Hôtel de ville, où il a reçu les remerciements et les félicitations du maire. Après quelques paroles touchantes prononcées par l'honorable Pierre Soulé, le général Duncan a pris la parole pour expliquer les circonstances de la reddition.

Les hommes de la garnison ayant appris que la ville était au pouvoir de l'escadre fédérale ont refusé de se battre plus longtemps et ont demandé au général de rendre la place. Celui-ci a refusé énergiquement de céder à une pareille demande. Les soldats ont alors encloué les canons et se sont mis en révolte ouverte. Hâtons-nous de dire que la compagnie de la paroisse Ste Marie a refusé de se joindre aux révoltés et a pris parti pour les officiers. Le général Duncan ayant à lutter contre des ennemis à l'intérieur en même temps que contre les ennemis du dehors, s'est vu forcé de capituler. «Il a obtenu pour lui et ses officiers le droit de garder l'épée au côté. Sans cette déplorable révolte, le général Duncan déclare qu'il n'aurait rendu les forts qu'après avoir épuisé ses provisions et ses munitions.

ECHANGE DE PRISONNIERS. — L'*Enquirer* de Richmond s'exprime ainsi à cet égard:

Quelques-uns de nos soldats sont prisonniers dans les mains de l'ennemi. Nous avons beaucoup de Fédéraux prisonniers dans les nôtres. Nous espérons que les négociations qui furent interrompues par la duplicité de l'ennemi, seront bientôt reprises d'une manière satisfaisante et qu'au moyen d'un système d'échange nos compatriotes pourront revenir dans leurs foyers. Shiloh nous a donné un surplus de prisonniers. Nous espérons que le retour de tous les prisonniers est assuré et que nous les reverrons dans nos rangs avec une meilleure chance que par le passé.

CHRONIQUE LOCALE.

Une journée d'émotions pénibles.—Le soleil d'hier s'est levé sur un immense tableau de désolation. La population entière était sur pied de très bonne heure, anxieuse de recueillir des nouvelles plus fraîches. Les uns s'occupaient activement de leurs préparatifs de départ, tandis que les autres, bien décidés à rester en ville et à s'ensevelir sous ses ruines, si le commodore Farragut mettait ses menaces à exécution, couraient de côté et d'autre pour s'assurer si le drapeau de la Louisiane flottait encore sur l'Hôtel de Ville et si la lendemain l'escadre fédérale ne faisait pas quelque évolution significative.

Les chercheurs de nouvelles en ont bientôt appris des plus douloureuses, le bruit s'est, en effet, répandu en ville que la garnison des forts Jackson et St Philippe s'était révoltée contre ses chefs, à l'exception d'une compagnie de Créoles de la paroisse d'Orléans, et son courageux commandant, se trouvant sans soldats, s'était vu dans la terrible nécessité de rendre la place, et était arrivé, comme prisonnier de guerre, à bord d'un bâtiment fédéral. Les officiers et les soldats à bord du Louisiana étaient parvenus à s'échapper dans les bois, après l'avoir fait sauter, par ordre de son commandant. Quelques heures après son arrivée, le général Duncan avait été relâché sur parole ainsi que le reste de la garnison. Cette triste nouvelle a été plus tard confirmée par une lettre que le commodore Farragut a envoyée dans le courant de la matinée au maire Monroe.

Nous avons dit dans notre dernier numéro que le Conseil communal avait pleinement partagé l'opinion et les sentiments contenus dans le message du maire, que nous avons publié hier. Voici la traduction de ces résolutions:

"RESOLU que les opinions communiquées par Son Honneur le Maire au Conseil Communal, relativement à la réponse qu'il convient à la ville de la Nouvelle Orléans de faire à l'ultimatum de l'officier-commandant Farragut, sont approuvées, sans réserve, par ce Conseil, et sont l'expression de leurs propres opinions et sentiments, et que le Maire est par conséquent, respectueusement requis d'agir selon ces opinions.

"S. P. DE LABARRE, Président par interim du Conseil des Aldermen.

"MAGIONI, Président du Conseil des Assistants-Aldermen.

"Approuvé, le 28 avril 1862.

"JOHN T. MONROE, Maire.

"Pour copie conforme,

"M. A. BAKER, Secrétaire du Maire."

Le Maire adressa, en conséquence, au commodore Farragut, la réponse suivante à l'ultimatum de ce dernier:

"HÔTEL DE VILLE, "Nouvelle Orléans, 29 avril 1862.

"A l'officier commandant, D. C. Farragut, "Navire amiral des E. U., le Hartford.

"Monsieur—C'est par votre communication que j'ai appris pour la première fois, que c'était par "vos ordres stricts" que des officiers envoyés à terre pour communiquer avec les autorités avaient essayé d'arborer le drapeau des Etats-Unis sur quelques-uns de nos édifices publics. Les officiers qui se sont rendus auprès de moi, en votre nom, ne m'ont ni parlé d'un tel ordre, ni rien touché de leur projet, de votre part. Je ne pouvais nullement avoir un seul instant la pensée qu'ils avaient été investis du pouvoir d'accomplir une pareille tâche, tandis que les négociations pour la reddition, entre vous et les autorités de la ville, n'étaient pas encore terminées. Je ne pouvais considérer l'intervention de n'importe quelle personne sous vos ordres, tant que ces négociations n'étaient pas encore conclues, que comme une violation flagrante de ces règles de politesse, sinon de droits absolus, qui règlent dans de telles circonstances les belligérants. Mes opinions et mes sentiments, relativement à une pareille conduite, ne sont pas changés.

"Vous renouvelez à présent la sommation qui a été faite dans votre communication, et vous insistez sur son exécution, sans condition, sous menace de bombardement, dans l'espace de quarante-huit heures, et vous m'avertissez d'éloigner les femmes et les enfants de la ville, afin qu'ils n'aient rien à souffrir de vos bombes.

"Monsieur, vous devez savoir qu'il n'y a pas de sortie possible de cette ville, pour une population qui excède le chiffre de cent quarante mille personnes, et vous ne devez pas ignorer par conséquent, qu'une pareille notification est vide de sens. Nos femmes et nos enfants ne peuvent échapper à vos bombes, si c'est votre bon plaisir de les massacrer à propos d'une simple question d'étiquette. Mais le pourraient-ils, qu'il y en a peu dans le nombre qui consentiraient à abandonner leurs familles et leurs foyers, ainsi que les tombeaux de leurs parents, en des temps si terribles. Ils resteraient bravement exposés aux bombes, qui bondiraient sur les ossements de ceux qui leur étaient chers autrefois, et ne croiraient pas mourir sans gloire s'ils tombaient près des tombes érigées par leur piété à la mémoire des parents morts.

"Vous n'êtes pas satisfait de la paisible prise de possession d'une ville sans défense, qui n'offre aucune résistance à vos canons, parce qu'elle sait se résigner à son sort avec honneur et dignité; et vous voulez nous humilier et nous déshonorer en nous faisant faire un acte contre lequel notre nature se révolte. Cette satisfaction vous ne pouvez espérer l'obtenir de nous.

"Nous souffrirons votre bombardement, désarmés et sans défense comme nous sommes. Le monde civilisé vouera à une infamie indélébile le cœur qui aura eu la pensée d'une pareille œuvre et la main qui aura osé l'exécuter.

"Avec respect, JOHN T. MONROE, Maire."

Vers 11 heures, le capitaine Baily et deux ou trois autres officiers fédéraux se sont présentés de nouveau à l'Hôtel de Ville, escortés, cette fois, d'une quarantaine de soldats de marine, traînant deux petites pièces d'artillerie, et ont présenté au maire la lettre suivante:

"Navire-amiral des E. U., le *Hartford*. 29 avril 1862.

"A son honneur le Maire et le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans.

"*Messieurs*,—Les forts St Philippe et Jackson s'étant rendus et toutes les défenses de la ville ayant été rendues ou abandonnées, vous êtes requis, en votre qualité de seul représentant de toute autorité supposée en ville, d'amener et de faire disparaître tout emblème et symbole de gouvernement, soit gouvernement d'Etat ou Confédéré, à l'exception de celui des Etats Unis. Je vais faire arborer le drapeau des Etats Unis sur la Douane, et vous emploierez toute l'autorité civile de la ville pour le faire respecter.

"J'ai l'honneur d'être très respectueusement votre obéissant serviteur.

"D. G. FARRAGUT,

"Officier amiral de l'escadre occidentale du blocus du golfe."

Le drapeau des Etats Unis a été arboré sur la Douane et la Monnaie, et celui de la Louisiane, qui flottait sur l'Hôtel de Ville, a été amené ensuite par les Fédéraux. Dans son entrevue avec le capitaine Baily, le maire lui avait donné l'assurance qu'il n'y avait pas dans toute la ville un seul homme qui ne préférât mourir plutôt que de porter la main sur la bannière de l'Etat. La foule était immense aux abords de l'édifice municipal; mais elle n'a fait aucune manifestation contre les Fédéraux, grâce à l'éloquence de M. Soulé qui l'a exhortée à savoir souffrir ce qu'elle ne peut éviter. Pendant la journée, il y a eu des rassemblements autour de la Douane, où les Fédéraux avaient laissé un poste pour protéger leur drapeau. Mais dans l'après-midi la bannière étoilée a été baissée par mesure de prudence et les Fédéraux se sont retirés à bord de leurs navires pour revenir sans doute aujourd'hui.

Le marché gratuit.—En dépit des tristes événements qui se succèdent si rapidement depuis cinq ou six jours autour de nous, le marché gratuit a été ouvert hier matin, comme à l'ordinaire et 1940 familles y ont reçu des vivres. La distribution a embrassé les provisions qui suivent:

3 bœufs, 140 boisseaux de gruau, 6 tierçons de riz, 4 boucauts de sucre, 14 barils de mélasse, 2 de maquereaux, de bœuf salé, de choucroûte, 2 caisses de morue, 400 choux, 800 paquets de poireaux, 24 sacs de pois, 2 de navets, 2 de betteraves et 1 tierçon de porc salé.

LETTRES DE CORINTHE.

Voici une nouvelle liste de lettres arrivées de Corinthe et dont la distribution se fera dans nos bureaux:

M Bienvenu Jr, Mme Louis Paderits, care of Hops, Musgrove & C; Mme J B Bonsquer, 179 Chemin du Bayou; Charles Garcental; Mme M. Hes; Mme Edouard Villeré, soins de Roman, Olivier & Co; Mme Vve Choppin (4 lettres); Mme W H Hewitt, rue Bayou Road; J B Rhéaux; E Burtall, Artémon Hill No 6, Chartres str, E Trouard; Dr A Samuel, 1?9 Champs Elysées, coin Grape; C Dolér, aux soins de T Lezane; Hon A B Roman care of Roman, Olivier & Co; Mme Jules Bermudez, care Bank of America; J Bujac, St Carondelet; B S Taggan, coin Canal et St Charles; Mme M L Fribourg, 200, Rampart coin Quartier, Mbl. Kearney, Blois & Co; Mlle Blanche Bienvenu; St. Edouard Gardere, soins de Gustave Cronit; Charles Lirandais, Southern Bank; Henri Durel, au bureau du contrôleur; Mme J G Lingham, aux soins de Mj M W H Haynes & Cie; Mme D Schaumé, 191, rue Domaine; M Jules Hébert; Mme J Wolfkast, soins de A Fortin, banque d'Amérique; Alfred Vienne, 6 Carondelet; Mlle Léonce Boudousquié; Mlle Nathalie David; Wm & Buck et Sybrandt & Co; Southern Audry; Mlle Joséphine Colin, soins de T B Blanchard Jr.

Pour la campagne.

Mlle Eugénie Jamard, Suite à la Rose; Mlle Adèle Webre, Cantrelle P. O; Auzit Angel; Léonard Dugas; Eulalie Latlais; Nicolas Cailler, Anatole Latiolais, Le Place P. O.; Alfred Hébert, ditto; Alexandre Patin, ditto; Maximilien Daigre, ditto; Alphonse Landry, ditto; Valsin Bernard, ditto; Théodule Guidry, vieux Parque; Levi Wells, Pontchatoula; Abraham Hanot St Martinville; Mlle Emilie Savoie, Paroisse St Martin; Joseph Prosard, Grand Coteau; Vve Toussaint Carbonnet, ditto; Mme Vve Chiler De Hémane, Pontbreaux; Olivier Taiboudeaux, ditto; William Baton, Mme Valentin Aucoin, Brashear City; M. C Bzenden Brashear City.

Correspondance particulière de l'*Abeille*

Nous publions aujourd'hui la dernière lettre de notre correspondant du bataillon des Gardes d'Orléans. Si parfois il nous arrive encore des nouvelles des armées confédérées, nous publierons tous les renseignements qui seront de nature à intéresser les familles de nos vaillants défenseurs.

Camp près de Grand Junction, le 21 avril 1862.

Messieurs les éditeurs de l'Abeille:

Je vous envoie ma dernière lettre et vous prie de m'excuser d'avoir si longtemps abusé de votre patience et de celle de vos lecteurs: ma seule justification est de n'avoir fait que répondre à votre demande, en vous transmettant les détails de ces cinq journées.

Je vous ai laissés, à la fin de ma précédente, au moment de notre retraite. Le capitaine Charles Roman, qui nous avait conduits au feu depuis que le major Queyrouze avait été mis hors de combat, nous donna l'ordre, qu'il avait reçu, de rentrer dans notre ancien camp, à un mille et demi de Corinthe. Digne remplaçant du bon et brave major Queyrouze, qui nous avait donné l'exemple du sang froid à la bataille du 6, le capitaine Roman devait, jusqu'à notre retour à Corinthe, marcher à notre tête et après nous avoir animés du courage dont il a toujours fait preuve dans les moments les plus critiques, au moment du danger, au milieu des balles et des bombes ennemies, montrer pour nous la sollicitude d'un bon père.

Que de difficultés à surmonter dans notre retraite, que de dangers encore à affronter, avant d'arriver à Monterey, avant de sortir de ces bois encore chauds et fumants du sang de nos frères, nobles victimes d'une sainte cause! Le capitaine Roman se mit donc à la tête de notre maigre colonne et fait la route du dernier camp que nous avons quitté, avant de marcher à l'ennemi. Mais arrivés à quelques centaines de pas de là, nous fûmes surpris d'entendre recommencer le feu, qui avait cessé pendant quelques minutes. Il était dirigé contre l'ennemi qui, après être sorti du ravin, dans lequel il ne pouvait plus tenir, avait contourné la colline, mais s'était trouvé face à face avec la division du général Breckinridge et lui opposait une dernière résistance, avant d'être repoussé, considérablement décimé, jusqu'à la rivière Tennessee.

Notre fatigue était telle que nous nous assîmes les uns près des autres, exposés aux mille balles qui sifflaient autour de nous et aux bombes ennemies. Une d'elles tomba à dix pas de nous, mais heureusement ne fit pas explosion et après avoir *ricoché* alla casser la jambe d'un cavalier texien, appuyé à vingt pas de nous sur le brancard d'un wagon. Nous jugeâmes prudent de reprendre notre marche. Inutile de vous récapituler ici les souffrances que nous eûmes à supporter jusqu'à Monterey: nous n'eûmes que la force de nous traîner jusqu'à un mille au-delà de cette ville. Là, nous assîmes, à 10 heures du soir, notre bivouac pour la nuit. Le capitaine Roman s'assura, avant de s'étendre sur la mauvaise couverture qui lui restait, que nous étions tous arrivés. Le sommeil ne tarda pas à nous gagner, mais à 1 heure du matin une forte pluie nous réveilla. Personne ne put rester couché, car le sol était bas et se couvrait d'eau. Nous nous réfugiâmes sur un point plus élevé jusqu'à ce que la pluie eut cessé, à 4 heures du matin.

Nous reprîmes alors notre marche vers Corinth. Les pluies des journées précédentes avaient tellement gonflé les incalculables ravins, qui entrecoupent le chemin entre Monterey et Corinth, que nous eûmes à nous mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture pour les traverser. Quelques uns d'entre nous avaient les pieds tellement gonflés, par les marches forcées depuis notre départ des camps que leurs souliers devenaient insupportables: ils les ôtèrent et firent le reste de la route pieds nus. Notre seule nourriture jusqu'à Corinth consista en quelques biscuits mouillés que nous trouvâmes dans des caisses défoncées sur le chemin. Le fait peut sembler incroyable, mais n'est cependant que la vérité.

Enfin, après mille tribulations, après avoir maintes et maintes fois échappé à la mort, après des souffrances inouïes, supportées avec résignation parce qu'elles n'avaient été occasionnées que par la force des choses, nous entrâmes au camp de Corinth. Ce camp nous sembla, à notre retour, un séjour délicieux, nos tentes nous semblèrent des palais, nos mauvais grabats des lits somptueux. Nous étions partis des conscrits, nous revenions des soldats aguerris par les batailles du 6 et du 7. Nous étions partis des amis, nous revenions des frères: il n'est rien de tel que les dangers encourus en commun pour resserrer étroitement les liens de l'amitié.

Nous avions la conscience d'avoir bien rempli notre devoir et d'avoir toujours été prêts à verser la dernière goutte de notre sang pour notre chère Confédération. Les officiers, sous-officiers et soldats qui n'ont assisté qu'à la bataille du 6 et n'ont pas pris part à celle du 7 n'ont été arrêtés que par l'épuisement physique.

Les débris du bataillon qui ont affronté la mort sur les champs de bataille des deux journées et qui ont pu remplir leur devoir envers le pays jusqu'au dernier moment n'ont eu que le seul mérite d'avoir été assez forts pour assister au dénouement de ce drame sanglant. Les pertes que le bataillon a subies sont la meilleure preuve de la part qu'il a prise aux deux actes de la bataille de Shiloh.

Encore quelques mots et je termine cette correspondance.

Je ne voudrais point passer sous silence les noms des docteurs Auguste Capdevielle et McGuire qui, à la première nouvelle du commencement des hostilités, ont volé à notre rencontre et ont aidé notre chirurgien major Ferrier à administrer à nos blessés tous les soins que nécessitait leur position. Leur assiduité près de nos malades, leur mille attentions, leurs services si effectifs leur ont acquis un bien juste titre à la reconnaissance du bataillon.

Je n'oublierai pas non plus le major Fralin Dumontail qui, parti comme simple amateur avec nous, s'est rappelé qu'autrefois il avait appartenu à notre corps et nous a constamment prouvé, par sa conduite si noble et si digne d'éloges, qu'il avait toujours conservé un sincère attachement pour nous. Il nous a aidés de ses conseils et a exposé sa vie pour nous être utile. Le feu n'était pas une école nouvelle pour lui en Afrique, les expéditions de la petite de la Grande Kabylie, en Crimée, les batailles de l'Alma, d'Inkerman, de Balaclava et la prise de Sébastopol l'avaient habitué aux scènes sanglantes dont nous étions témoins pour la première fois.

Je dois aussi dire que notre excellent quartier-maître, Alphonse Tertron, a été dans l'impossibilité de nous fournir des vivres, mais que c'est par un enchaînement de circonstances indépendantes de sa volonté: ce fut les larmes aux yeux, qu'il dut obéir aux ordres impérieux, mais nécessaires d'un aide de camp du général Bragg, lui enjoignant d'abandonner à trois milles, avant d'arriver à Monterey, nos wagons de provisions embourbés. Il le fallait pour laisser passer les chariots chargés de munitions allant au siège des hostilités et ceux destinés à emporter les blessés et les morts. Nous savons qu'il n'a pu rejoindre le bataillon, mais qu'il s'est noblement conduit en servant les pièces du Washington Artillery. Des témoins oculaires peuvent attester de son zèle et de son sang froid.

Il me reste enfin à dire quelques mots d'un saint homme, d'un homme aimé et estimé de tout le bataillon qui, parti avec nous de Corinthe, ne nous a jamais abandonnés un seul instant. Je veux parler de l'abbé Turgis. Après avoir partagé nos fatigues et notre misère depuis le 3, il nous a suivis sur le champ de bataille, il a, comme nous affronté la mitraille, encourageant les uns, exhortant les autres, avec ces nobles et dignes paroles: "Allons, courage mes enfants, courage mes bons amis, Dieu est avec notre sainte cause, marchez sans crainte et je prierai pour vous. Il a prodigué mille soins à nos blessés, il a administré à nos frères mourants les dernières consolations de la religion et tous les secours de son pieux ministère, et a été, en un mot pour nous, la représentation vivante du bon pasteur prêt à sacrifier sa vie pour son troupeau.

NOUVELLES DE L'UTAH.—*Organisation du gouvernement d'Etat.*—Nous extrayons de la correspondance de Salt Lake City, du 14 mars, adressée au *Missouri Republican*, les nouvelles qui suivent:

Tous les avis qui parlent des élections du 3, pour le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur et le Représentant du Congrès, sont favorables à Brigham Young; Heber C. Kimball et John M. Bernhisel, dans l'ordre ci-dessus énoncé.

La Constitution a été aussi unanimement adoptée. On n'a pas encore les retours de tous les comtés, et on ne connaît que le vote uniforme de 7367 en faveur de la Constitution et des trois candidats aux plus hautes places de l'Etat. Le *News*, cependant, publie un intéressant article sur la transition du territoire à la souveraineté d'Etat.

"Le peuple a parlé hautement et dans un langage qui ne laisse pas d'équivoque, il a déclaré son aversion pour la servitude coloniale, la tyrannie et l'oppression et sa volonté de renoncer à la forme territoriale de gouvernement à laquelle il s'était soumis pendant douze années, pour lui substituer un gouvernement d'Etat de sa propre création, suivant les principes de la Constitution du grand pays, auquel il est si attaché. Les habitants de l'Utah ont été pendant longtemps privés de leurs droits politiques et ils sentent maintenant qu'ils les établissent et qu'ils épargnent au gouvernement fédéral les dépenses provenant des règles inconstitutionnelles instituées par le Congrès pour le gouvernement des territoires, autant du moins que cela concerne le gouvernement de l'Utah."

Une demande d'admission dans la famille des Etats doit bientôt suivre et en attendant, on fait des préparatifs pour recevoir la Législature dans la salle du conseil.

Les Mormons viennent d'ouvrir leur nouveau théâtre, bâtisse magnifique qui coûtera $100,000. La salle est bien remplie deux fois par semaine et le talent des artistes est de première classe.

UN DISCOURS D'AUTREFOIS.—En 1860, le clérical Brownlow parlait ainsi:

Les républicains noirs de Chicago, après une session orageuse, après quelques coups donnés et reçus par les uns et par les autres, ont, dans un état d'excitation, causée par l'abus des liqueurs fortes et avec de grossiers jurements, nommé Abe Lincoln, l'abolitionniste de l'Illinois, qui a soutenu l'administration de Buchanan, il y a huit mois, pour le Sénat en opposition à la candidature de Douglas. Sur le ticket, avec ce favori de l'administration, se trouve le sénateur Hamlin, du Maine, abolitionniste de l'école du vieux Brown et de Helper et dont l'esprit, les manières, la moralité, les traits, la bouche, le nez, la peau noire et la tête laineuse, pourraient le faire vendre au Sud comme un nègre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 30 avril 1862.

Pas d'arrivage hier. Vendus: 119 bœufs du Texas, 57 porcs et 57 veaux. Il reste à vendre: 25 porcs et 227 veaux.

PRIX:

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net 15 cts.
" " 2e qualité, " " 12 cts.
" " 3e " par livre, net 10 cts.
Inférieurs par tête $30@35.
Porcs, par 100 livres, gras, 15 cts.
" " 12
Chèvres, par tête, $2@2 50.
Pas de changements dans les prix des veaux.

LES soussignés, citoyens de la Nouvelle-Orléans, reconnaissants envers leurs concitoyens de la Brigade Européenne pour la manière patriotique et désintéressée avec laquelle ils ont, pendant les quelques jours passés, maintenu l'ordre et protégé la vie et les propriétés des citoyens de la Nouvelle-Orléans, prient respectueusement et avec instance ladite Brigade de maintenir son organisation et de continuer son œuvre pour la cause de la paix publique et pour venir en aide à tous les bons et respectables citoyens.

Nouvelle-Orléans, le 29 avril 1862.

J Thornhill, Fred Fischer, M Gillis, C Bell, A Boutin, H Frellsen, O B Young, J G Bibby, M Judece, J Greenfield, Sam H Kennedy, Saml Smith, Wm H Avery, P N Wood, P H Morgan, J P Maitsch, J J Green, Harry McCall, Henry Shepherd jr, O Carrie Duncan, A B Kingsbury, 30 avril

Paul Tulane, W J Malvrian, W Newton Mercer, F A Giraud, A Grénier, Champomier, C Bagnes, L F Généres, W Bogart, W W Hardie, John Minor jr, J L McLean, William H Hunt, E Hunt, F Frellsen, Geo A Ziner, Glas Briggs, C W Allen, R M Wright, de notre part et de celle de beaucoup d'autres citoyens.

Décédé hier à midi, JOACHIN COURCELLE, à l'âge de 86 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après midi. Son corps est exposé à sa dernière demeure, rue des Ursulines, entre St Claude et Tremé, No 199.

AVIS.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. Hôtel de Ville, 29 avril 1862

LE public est averti, par la présente, que la Brigade Européenne, sous les ordres de Paul Juge fils, général commandant, a été invitée et qu'elle a consenti à continuer dans la ville le service de patrouille, conjointement avec la police ordinaire, dans le but de maintenir l'ordre et la paix. Nous espérons que tous les bons citoyens concourront de tout leur pouvoir à maintenir la tranquillité de la ville.

JOHN T MONROE, Maire. 30 avril—3t

CHASSEURS D'ORLEANS, 1814 et 15.

La compagnie se réunira aujourd'hui, 30 avril 1862, à 8 heures du matin, à la salle d'armes.—Par ordre du capitaine. A. LALLANDE, Sergent-major. 30 avril—1

AVIS.

LE détenteur ou porteur d'un billet tiré par Jacob Fuhrmann, payable au 22 au 25 avril est averti de se présenter au No 166, rue Royale, pour en recevoir le montant déposé au bureau de M. De Armas, notaire. 2 av—1t FASSMANN.

AVIS.

S'EST échappé de l'Hôpital de la Marine, dimanche dernier, 27 de ce mois, le nommé LANDINO GELLI; il est atteint d'aliénation mentale; lors de sa disparition il n'avait sur lui qu'une chemise et un pantalon, sans souliers et sans chapeau. Landino Gelli est Italien et est peintre de son état et demeurait dernièrement à l'encoignure des rues Columbus et Villeré.

Les informations propres à le faire retrouver seront reçues avec reconnaissance à la même adresse. 29 avril—1

LUNDI, 28 avril, à 4½ de l'après midi, au magasin de chapellerie, No 19, rue Royale, une erreur a été commise entre le soussigné et deux honorables messieurs dont il ignore les noms, bien qu'il les connaisse de vue. Ne doutant pas que l'erreur sera réparée par eux, bien qu'ils puissent ne pas savoir où elle a eu lieu, il est averti, afin d'en éviter une deuxième.—Nlle Orléans, 29 avril 1862. 30 avril—1t H. LONDES.

Dissolution de Société.

LA société H. T. Lonsdale, Nathan & Cie, de cette ville, est dissoute d'un commun accord, à partir de cette date. L'un des associés signera en liquidation. H. T. LONSDALE, GEORGE NATHAN, Hee M. DeBUYS. Nlle-Orléans, 29 avril 1862. 30 avril—6t

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière française. Inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste Anne, maison Fontaine. 29 avril—

Cheval trouvé.

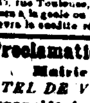

EST entré dans mon écurie, samedi 5 avril, vers huit heures du matin, un cheval canelle avec sa bride et ses harnais, ainsi qu'une partie de brancard attachée aux guides. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. TOURANGE, encoignure Canal et Alexandre. 30 avril—3

$25 DE RECOMPENSE.

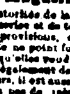

L'ESCLAVE MARIE, appartenant à Mme D. Veuves, parlant français et anglais, griffonne, âgée de 26 ans, et marquant des dents incisives, s'est échappée de la maison No 43, rue Toulouse, dimanche matin. Celui qui la ramènera à la geôle ou la conduira à la maison précitée recevra la susdite récompense. 30 avril—3

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans, HOTEL DE VILLE, 26 avril 1862.

Aux propriétaires de Groceries et de Magasins de provisions.

LES autorités de la ville prient les propriétaires de groceries et de tous les établissements où se vendent des provisions, d'ouvrir leurs établissements de suite et de ne point forcer les autorités de prendre des mesures qu'elles voudraient éviter. Elles leur recommandent également de continuer à recevoir le papier ayant cours, il est bon aujourd'hui qu'il apparaîtra et il n'y a pas de raison de le rejeter. Ceux qui refusent de le recevoir devront partager les malheurs et les inconvénients qu'ils contribuent ainsi à infliger à la communauté. Il est à espérer que chacun fera preuve de bonne volonté. Les individus qui ont des billets Confédérés et désirent s'en défaire peuvent les échanger pour des billets de la ville en s'adressant au comité de Salut Public.

Pour le maintien du bon ordre, les autorités désirent particulièrement que tous les citoyens soient chez eux à 9 heures du soir et que les dames et les enfants restent dans les maisons, autant que possible. 28 avril—3t JOHN T. MONROE, Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hotel de Ville, 26 avril 1862.

LES propriétaires de groceries, de magasins et de boulangeries sont prévenus que les autorités de la ville désirent qu'ils ouvrent leurs établissements de suite afin que les habitants de la ville puissent avoir des provisions. Les autorités veilleront à ce que les droits des propriétaires soient protégés. JOHN T. MONROE, Maire. 28 avril—3t

Comité de Salut Public.

Nlle-Orléans, 28 avril 1862.

RESOLU que le Comité de Salut Public recevra, jusqu'à nouvel ordre, les billets individuels qui suivent, et autres petits billets qui circulent communément dans cette communauté, et que le comité croit que les citoyens peuvent avoir confiance dans la valeur de ces billets.

Résolu que ce comité ajoutera à cette liste tels autres noms qu'il jugera dignes d'inspirer confiance à la communauté.

Billets de la Trésorerie d'Etat.
Billets Confédérés.
J. & J. C. Davidson.
Leeds & Co.
Henderson & Gaines
Thomas Griswold & Co.
Thos. C. Payan & Co.
Chemin de fer de Jackson.
H. Fassman & Co.
Ville de Baton-Rouge.
Ville de la Nouvelle-Orléans.
C. W Cammack.
McDonnell & Morgan.
Magee & George.

Par extrait conforme aux minutes. 29 avril—2 GEO. C. LAWRASON, secrétaire

Bureau de l'Ingénieur en chef du Département des Pompiers.

29 avril 1862.

LES membres du département de Pompiers sont prévenus qu'aussitôt que les cloches d'alarme sonneront du coup de tocsin ils devront se réunir dans leurs différentes maisons de pompe.

Si un coup est répété trois fois, les ingénieurs assistants et les officiers commandant des compagnies devront se transporter immédiatement au bureau de l'ingénieur en chef pour recevoir des ordres.

Dans le cas où l'alarme serait donnée pour les districts réguliers les compagnies de service dans le District pour lequel l'alarme est donnée se rendront de suite à l'endroit indiqué par les cloches.

Les compagnies sont requises de remplir leurs devoirs comme par le passé et faire tous leurs efforts pour protéger les personnes et les propriétés. DAVID BRADBURY, 29 avril— Ingénieur en chef.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 28 avril 1862.

COMME il est impossible de distribuer des provisions par l'entremise du Marché Gratuit, ainsi qu'il a été annoncé dans les journaux d'hier, il sera fait d'autres arrangements (en outre des lots qui ont déjà été annoncés) aussitôt que les circonstances le permettront et on en donnera avis par la voie des journaux. JOHN T. MONROE, maire.

Les journaux de la ville sont priés de reproduire cette annonce. 29 av—3

AVIS.

Couvent du Sacré Cœur,

PAROISSE St-JACQUES.

LES personnes ci-après nommées sont notifiées d'avoir à venir chercher leurs enfants et pupilles maintenant au Couvent, l'établissement devant fermer. M. C. B. Hunter, aux soins de Monroe & Co, Thomas Kenny, Adrien Haydel, John Todd, J. J. Michel, Oscar Chestant, Henry Dugué, Victor Léon Girard, aux soins de Marshall P. Smith, H. Wilson James D. Brown. 29 avril—4

SAVON

Pour des billets Confédérés.

MANUFACTURE DU SUD.

MM. E. CUGIN & Cie., annoncent au public qu'ils continueront à livrer les savons de leur manufacture pour des billets Confédérés. Leur agence est rue Tchoupitoulas No 3. 29 avril—6

Regimiento Español.

Brigada Europea—Orden general. Nueva Orleans, 29 Abril 1862.

SIENDO indispensable organizar el servicio que actualmente está prestando este Regimiento de manera que cada compañía tenga un descanso de 24 horas, las compañías 1a, 2a, 4a, 7a, 8a y 9a entrarán de servicio hoy á las 7 de la mañana. El coronel espera por lo tanto que los miembros de dichas compañías acudirán con puntualidad al cuartel á la hora indicada, y que llevarán con paciencia cualquiera recargo de servicio que puedan sufrir por este concepto en obsequio de la regularidad que desea establecer.

Las compañías 3a, 5a y 6a entrarán mañana á la misma hora y así sucesivamente.—Los capitanes cuidarán de que todos los miembros de sus compañías sean prevenidos.—Por orden del coronel. 29 abril—2 E. FALLON, ayudante

Meubles—Meubles—Meubles.

CINQ balles nouvelle récolte, reçu directement de la Havane, à vendre par CUBACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe. 18a*

RHUM de la Jamaïque—30 poinçons rhum de la Jamaïque, première qualité, à vendre en douane par VILLARUBIA & LAUGHLAND.

JALAP—Un lot de jalap du Mexique, en douane et à vendre par J. M. CABALLERO, 25 Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 15 fév

VINS ROUGES—21 barriques, ordinaire—20 de pour familles, en magasin: et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16 déc—

Amandes de Sarragosse.

AMANDES de Sarragosse—200 sacs qualité supérieure, à vendre par CUBACHS & OGDEN. 19 sept Rue Royale, encoignure St Philippe

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier. 31 janv.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

AUX Editeurs de l'*Abeille*.

Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain. 1 fév— SES NOMBREUX AMIS.

Recorder du 2me District.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection du juin prochain par les 28 avril VOTANTS DU 2me DISTRICT.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS et l'EDIFICE de tout le chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Têche, à Orange, sur la rivière Sabine—distance de cent soixante-dix-sept milles.

La voie traverse les prairies de Calcasieu, région parfaitement saine, abondant en provisions, située près des terres, d'animaux et de grains du Texas, à l'abri de l'invasion, et mettra impénétrable s'étendent tout le long de la côte du golfe.

C'est le seul lien qui manque à la Nouvelle Orléans pour la relier aux chemins de fer du Texas et ouvrir ainsi au pays entier l'une des régions les plus fertiles du continent.

La compagnie conclura des marchés avec un ou plusieurs individus pour construire la voie en partie ou en totalité ou louera de mille à deux mille nègres.

Les paiements se feront en argent et autant d'actions qu'il est d'usage de donner pour chaque classe de travaux.

Le transport, les provisions et les vêtements pour les nègres seront fournis et on le désire.

Il y aura environ un million et demi de yardes cubes d'excavation et de levée et environ trente mille pieds de pont.

Les besoins de notre communauté exigent que ce chemin soit achevé le plus tôt possible, et cela sera fait. Les parties intéressées s'en occuperont.

Les communications devront être adressées à

Gal. A M GENTRY, Président.
E. L HERIOT, ingénieur en chef rue de la Commune No 30, Nouvelle Orléans
29 mars—1m

Fabrique de l'église St-Louis

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné au public que, conformément aux nouveaux arrangements relatifs à la sortie des églises, il ne sera reçu, à dater du 1er mai prochain, aucune commande de services funèbres et d'enterrements, et il ne sera vendu aucun emplacement ou tombe dans les cimetières St Louis, sans que préalablement le montant ne soit payé au comptant au bureau du soussigné.

ANT. DUBUC, secrétaire, No 28 Place St-A toin. 14 av 1W 3p s

La plus grande découverte du siècle;

LA CHOSE QU'IL FALLAIT.

Le moyen le plus sûr et le moins coûteux de TANNER.

PAR ce procédé, du cuir épais de semelle est tanné dans l'espace de 25 à 30 jours, du cuir de harnais de 15 à 20 jours, du veau léger de 4 à 5 jours qui sont aussi tortes, aussi souples, et durent autant que toutes celles connues jusqu'à ce jour. On peut se servir de l'eau venant de l'écorce sans nuire à la rapidité, ni la vitriol (acide sulphurique), l'acide muriatique, alun, sel, soda, ou autre acide ou alkali, ni le sel, ne sont employés.

Les matériaux sont des produits du Sud. Ce système nouveau patenté dans les Etats Confédérés par E. J. Park, de Memphis, Tennessee, est employé avec succès dans le Mississippi, le Tennessee, l'Arkansas et le Kentucky, et sera bientôt employé dans tous les Etats du Sud.

Je suis le seul agent pour les Etats de la Louisiane, l'Alabama et le Texas.

Il a été reçu, de tanneurs et de citoyens bien connus, un grand nombre de témoignages du cuir de ceux qui sont publiés et après. On peut les voir à mon bureau où l'on trouvera également des échantillons qui peuvent entièrement être envoyés aux correspondants.

Les meilleures recommandations de la ville seront données.

JAS THARP.
Rue de la Commune, No 34, Nlle-Orléans

Témoignages.

A M. E. J. Park—Monsieur: Votre nouveau système de tanner a été essayé dans ma tannerie. J'en ai fait l'essai avec et sans écorce et je suis heureux de dire que c'est le meilleur système sous le rapport de la rapidité, de la qualité du cuir et du bon marché.

Il est simple, et l'on n'a qu'à le moins expérimenté peu facilement s'en servir. Personne ne peut manquer de faire le meilleur cuir en suivant vos conseils. Je suis parfaitement content de votre procédé; il doit en être de même avec tout le monde.

RICHARD WILLIAMS.
Tannerie Lawson, 28 décembre 1861.

A M. E. J. PARK—Monsieur: je suis votre système de tannerie depuis près de trois mois. J'en ai fait l'essai et j'ai fait tanner du cuir à semelle, de la peau de veau et du cuir à harnais. Je puis hautement dire que votre procédé est supérieur à ceux que nous connaissions jusqu'ici.

Le cuir est égal à tous ceux que j'ai faits jusqu'à ce jour, et je suis dans ce genre de commerce depuis vingt ans. Je peux faire le cuir à cinquante pour cent meilleur marché que par l'ancien procédé et dans le temps que nous indiquez. En un mot, le travail est de moitié moins, et le temps dix fois moins long aujourd'hui. Je recommande très volontiers votre système au public. W. H. LAWSON.

L. Marchand,

IMPRIMEUR,

No 24,

Rue Jefferson,

Entre Chartres et Levée.

Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cours, Brefs, CARTES, &c

16 avril—1m

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans;
50 barriques vins de Bordeaux pour familles;
20 futailles cognac;
15 " Madère,
100 caisses vins rouge et blanc.
Rue St Louis, No 85, entre Royale et Bourbon.
21 avril—1m J BRUCOFF.

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M VAN FOSSEN a été dissoute, M. VAN FOSSEN se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C A Barrière & Frère. C. A. BARRIERE. 7avril—an9w F. G BARRIERE.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de linge aux ateliers de M. T. G. Payan, rue du Canal No 72, entre Camp et Magazine. 24 mars ED. DUFORESSIERS

Alcool! Alcool! Alcool!

ALCOOL rectifié à 95 pour cent, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre au baril, demi baril et dame-jeanne, à la convenance des acheteurs. F. CLAVEL & Co. 11 avril— 77, rue des Magasins

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENEVE.

MM COLLET & GEX, encoignure Chartres et Quartier, ayant un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, glissières, sautoirs et autres, vendront tous ces articles à des prix très réduits. Vente en gros et en détail. 16avril—1m

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.

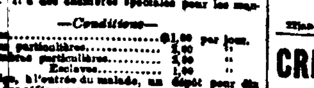

BARILS à whisky et à rum, et tous genres de barils en chêne, aussi barils à mélasse.

Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille-Levée, No. 37 seront promptement remplis. GAVINO LEDDA, Chantier de Marrais.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LUXEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement réunit aux attentions du chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les malades.

—*Conditions*—

Salle...............$1,00 par jour.
Salle particulières.............2,00 "
Chambres particulières..........3,00 "
Esclaves.............1,00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours en des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 12. 4 mars—1 an

Lessive concentrée.

LESSIVE CONCENTREE, en magasin et à vendre par QUEYROUZE BROS., 11 et 14 rue St-Louis. 11 mars

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.........RUE DAUPHINE.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—41j

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 66, Canal.

A vendre, 1000 sacs de coton de différentes marques. 31 mai—6m

SALSEPAREILLE—Salsepareille du Mexique, en douane à vendre en lots au gré des acheteurs, par J M CABALLERO, 15 fév 25, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Hugues Pédesclaux.

PAR M. BARNETT Jr, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 2 mai 1862, à 10 heures, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 avril 1862,—tous les meubles appartenant à ladite succession, savoir:

Linge de corps, effets mobiliers, meubles de bureau, 1 montre en or, patent liver.

Conditions—Comptant. 21av

HOFFMAN et MARKS,

63..........*Rue de Chartres*..........63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors. 1avril

Moulin à coton de Lane.

FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à carde. Jefferson City, (La). Le fil de coton sera mis sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5-12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. N. LANE, Propriétaire. 29 nov—7m

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES MERINS. Aussi BRIQUES À FEU anglaises, françaises et américaines et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude.

INSTITUTION FRANKLIN,

POUR LES DEUX SEXES,

No 238, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'institution Franklin, rue des Remparts No 238, anciennement dirigée par M. A. T. Wurtemberg. Je prie les familles de bien vouloir visiter l'établissement qu'elles trouveront toujours tenu avec ordre et propreté.

M. Leroux, bien connu dans l'enseignement s'occupe exclusivement des jeunes gens.

Rien ne me coûtera pour l'avancement de mes élèves. Pour les demoiselles le jeudi est consacré aux ouvrages de broderies et de couture. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 3 heures. P. M. 20 mars—3m—2 p s La Directrice, A. ROUX

INSTITUT St-CHARLES.

MME MACE annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu LUNDI 5 septembre. Pour toutes les informations voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, au bureau de l'institution.

On trouvera dans le prospectus le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques références de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin et conditions.

Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACE doivent être adressées boîte No 21, Nouvelle-Orléans. 24a—61—1an

Huile de foie de Morue.

On trouve constamment à la pharmacie de F. P. DUCONGE, 34 rue de Chartres.

Huile de foie de Morue de Hogg.
Huile de foie de morue brune de Fawré.
Huile de foie de morue de Jongs,
Huile de foie de morue de Rantou,
Huile de foie de morue de Burnett,
Huile de foie de morue brune par gallon.
En gros et en détail. 3a6t

Reçu par steamship ——— et goëlette ——— arrivés de la Havane, et à vendre par le soussigné, aux plus bas prix du marché

Sangsues gomme laque, rouge, en paillettes, 1re qualité.
20 lb. sulfate de soude, sel de glauber,
1 boucaut carbonate de soude raffinée,
50 livres acide tartrique pulvérisé,
70 do camphre raffiné,
75 do Carbonate de potasse,
10 do Carbonate d'ammoniaque,
25 do Chlorate de potasse,
20 do Baume de copahu,
1 baril couperose verte, belle qualité
1 tierce tannin pur
30 gallons huile de palma christi

E. E. MOUGIN, pharmacien encoignure Dauphine et Douane. 20 mars

Compagnie de chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit:

DE LA VILLE.			DU LAC.		
4 hres A. M.	char à cheval		5½ hres A. M.		train à vap.
6½ do	train à vapeur		7 do		do
7½ do	do		8 do		do
9 do	do		9½ do		do
10½ do	do		11 do		do
12 M.	do		12½ do		do
1 do	do		1 P M.		do
2 do P. M.	do		2½ do		do
3 do	do		3½ do		do
4 do	do		4½ do		do
5 do	do		5½ do		do
6 do	do		6½ do		do
7 do	do		7½ do		do
8 do	do		8½ do		do
9 do	do		9 do		do char à cheval

Le dimanche, un train extra partira à 1 heure.

Le train à vapeur, sur avis, s'arrêtera à la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désireront s'arrêter à la station devront en avertir le conducteur avant le départ du train.

2mars— O. PANDELY, surintendant

$50 de Récompense.

PERDUE, le 27 avril, entre 6 et 9 heures du soir, dans le Troisième District, une paire de boucles d'oreilles en diamants, quatre diamants sur chacune d'elles, avec un pendant de deux diamants en ovale, une bague en diamants, émaillée, avec l'inscription "Bon to Rita" à l'intérieur, une bague en diamants montés, au milieu d'une pierre noire. Tous ces bijoux étaient tous ensemble dans une boîte à bagues. La personne qui les remettra au bureau du "Delta", au calque, recevra la susdite récompense. 28avril

PERDU—A 11 heures, hier matin, allant de l'encoignure Chartres et St Louis, à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, une clé de coffre-fort en cuivre. Celui qui l'a trouvée obligera le propriétaire en la laissant au bureau de l'Abeille. Si on l'exige, une légère récompense sera accordée. 25 avril

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 51 et Rue Poydras No 96. 17 mars

LES soussignés continueront à recevoir les billets Confédérés pour groceries et marchandises en ou en dépôt de ce qui leur est dû. Nlle Orléans, 29 avril 1862. QUEYROUZE FRERES 29avril—6t O. PASCAL

A la Reine du Sud

Spécialité de Dentelle noire.

Rue du Canal, No 161.

CE NOUVEAU MAGASIN offre un grand assortiment de Pointes, Cols, Mantelets, Burnous et Talmes en dentelles noires, Cambray et Chantilly, Voiles et Mitaines, à des prix exceptionnels. 14 avril—3t

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 11 fév— 17 et 19, rue Toulouse

Southern Engraving Establishment,

10, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent toute espèce de gravures, telles que cartes de visite, de faire part de professions, billets de change, et tickets qui ne sauraient être contrefaits, enveloppes, &c.

M. A. Malus, de cette ville, fait part à ses amis de son association avec M. Alfred Maurice, maître dans l'art et ose espérer qu'il sera secondé dans son industrie. 2 mars—1m

RAFFINERIE A LA VAPEUR,

DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS,
SUCRE CONCASSÉ,
PULVERISÉ,
GRANULÉ ET CLARIFIÉ.

Mélasse et sirops doublement raffinés.

Et valant tous ceux que fabrique le Nord.

A. THOMSON & Co., Rue Tchoupitoulas, No 66.

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ORDRE qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guébié, No 157, rue du Canal | Bureau pour la vente des draps H. Gerling, No 6s, rue de Chartres

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuels, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principal, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134. 9 sept—6m

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de Hôtel Grégoire, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à Paul Lacroix, No 15, rue Toulouse. 3 avril—1m

VENTES A LENCAN.

Succession de Vve Louis Foucher.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Merchants and Auctioneers Exchange.

IL sera vendu à l'encan jeudi le 15 mai 1862 à midi, au Merchants and Auctioneers Exchange, d'après et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 5 février 1862, pour le compte de la succession de Vve Louis Foucher, la propriété suivante située dans le premier District de cette ville:

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Constance, Thalie (ou Estelle), Magasins, Erato (ou Melicerte); ledit lot est désigné par le No 1, d'après un plan fait par A. De Armas, député arpenteur général, en date du 14 août 1861, et formé l'encoignure des rues Constance et Thalie et mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Thalie (ou Estelle), avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir:

Une maison basse bâtie en bois, cuisine, &c, sujette à un bail qui expire le premier mai 1863

Termes et Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets divisés par coupons et portant 8 p. % d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 p. % après de maturité jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant O. De Armas, notaire public. 15av

Succession de veuve Louis Foucher,

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

à la Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu jeudi, le 1er mai, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, aux risques et périls de qui il appartiendra, la propriété suivante située dans le premier District de cette ville:

Huit lots de terre, situés dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, ou Estelle Erato, ou Melicerte, et Constance, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 d'après un plan fait par C. A. De Armas député arpenteur général, en date du 13 août 1861. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurent chaque 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Thalie, ou Estelle, sur 175 pieds 11 pouces plus ou moins de profondeur. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurent chaque 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Erato, ou Melicerte, sur 175 pieds 11 pouces plus ou moins de profondeur.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant 8 p. c. d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 p. c. d'intérêts en cas de non-paiement à maturité, l'acquéreur aura le droit de payer comptant s'il le désire.

Acte de vente par devant O. de Armas, notaire public. 15 avril.

Succession de Madame Térence Firmin Le Vasseur.

PAR L. ERNEST DE St ROMES, encanteur, Bureau No 97, Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 27 mars 1862, No 18,781, il sera vendu à l'encan samedi, 3 mai 1862, à midi à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, pour le compte de ladite succession.

1o—Cinq lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No 14 et compris entre les rues Domaine, St Philippe, Trois-Ième et Van Buren, et mesurant, au pied américain, savoir, les lots Nos 8, 9, 10 et 11, chacun 29 pieds 1 ligne de face à la rue St Philippe, sur cent pieds de profondeur. Le lot No 12 formant l'encoignure et à 15 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue St Philippe, 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 11, et 100 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur face à la rue Van Buren, et 21 pieds 8 pouces 2 lignes de large dans le fond.

2—Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné par le No 22 de l'îlet No 25, compris entre les rues Domaine, Ste Anne, Troisième et Van Buren, formant l'encoignure et mesurant 29 pieds 1 ligne de face à la rue Ste Anne, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Troisième.

3—Une certaine portion de terre située dans ledit faubourg Tremé, renfermée et enclavée dans l'îlet compris entre les rues St Louis, Toulouse, Tremé et Marais —et qui sera plus amplement décrite sur le plan qui sera déposé à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, et exhibé au moment de la vente.

4—Quatre lots de terre situés dans le dit faubourg Tremé et désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No 3 compris entre les rues St-Pierre, Johnson, Galvez et la Promenade Carondelet, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent au pied anglais, chacun 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face au canal Carondelet, 3 pieds 9 pouces 2 lignes de large sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 2 mesure 180 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 184 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur de l'autre côté.

Le lot No 3 mesure 184 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur d'un côté et 187 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur de l'autre côté.

Le lot No 4 mesure 187 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur un côté et 191 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur l'autre côté.

Le lot No 5 mesure 191 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur d'un côté et 194 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté.

5—Deux lots de terre situés au dit faubourg Tremé et compris entre les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade Carondelet, et désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 66, lesquels lots de terre mesurent chacun au pied américain 34 pieds 5½ lignes de face à la Promenade Carondelet et 33 pieds 11 pouces 6 lignes de large dans le fond.

Le lot No 5 mesure 67 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 4 et 64 pieds 5½ pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 64 pieds 5½ pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5, et 66 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 7, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Romain, Prieur et la Promenade Carondelet, désigné par le No 4 lequel lot de terre mesure au pied anglais, 35 pieds 7 pouces de face au Canal Carondelet, 129 pieds 4 pouces de profondeur et 34 pieds 6 lignes de large dans le fond.

7—Un certain lot de terre situé dans le dit faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Miro, Tonti, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 23 de l'îlet No 3, lequel lot de terre mesure 35 pieds de face à la rue Miro, sur 116 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

8—Deux certains lots de terre situés au dit faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 4 et 5 de l'îlet No 66, lesquels lots de terre mesurent au pied américain chacun 32 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue St Pierre, sur 60 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9—Deux certains lots de terre situés au faubourg Tremé et désignés par les Nos 3 et 4 de l'îlet No 39, compris entre les rues St Pierre, Johnson, Galvez et la Promenade Carondelet.

Le lot N. 3 formant un triangle rectangle, mesurant 33 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 9 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot N. 2 et 101 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de l'hypoténuse.

Le lot No 4 mesure 35 pieds de face à la rue Johnson, 67 pieds 5 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos 1, 2 et 3 et 30 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5, et 35 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, qui est oblique.

—EGALEMENT—

ROSE, négresse âgée d'environ 28 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, un peu couturière et garde-malade, cette esclave n'est garantie que pour les vices rédhibitoires et maladies de chez sa maîtresse.

Termes et Conditions.

Pour l'esclave, moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billet garanti par hypothèque, portant intérêt à raison de six pour cent par an du jour de la vente jusqu'à échéance, et à raison de huit pour cent jusqu'à parfait paiement.

Pour les propriétés, un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit en billets garantis par hypothèque, portant intérêt à raison de six pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à échéance, et à raison de huit pour cent jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à leurs échéances respectives, et que les porteurs des dits billets seraient obligés d'avoir recours à un avocat pour en recouvrer le montant, les dits débiteurs seront obligés de rembourser le paiement d'une somme de cinq pour cent sur le montant, en sus pour les honoraires de l'avocat, suivant et collectés.

Acte de vente pardevant Paul E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans seront exposés quelques jours avant la vente. 1 avril—1a 19 9—mai 3

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMEDE souverain, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est extrêmement agréable au goût, et son emploi ne demande aucun régime.

Il est bien efficace au moins égale, si non supérieur, à tous les sirops préparés soit à Paris, soit dans les Etats du Nord et il a l'avantage de se conserver indéfiniment, pourvu que l'on ait le soin de tenir la flacon bouché. A vendre au dépôt. F. P. DUCONGE, 5nov— rue de Chartres, No 36.

Macaroni, Macaroni.

1000 caisses Macaroni d'Italie, à vendre par FLAGGIO & VIOSCA, 7mars 62 et 64, Vieille Levée.

Perdus ou égarés.

LE soussigné donne avis qu'il a perdu ou égaré les billets suivants, dont le paiement a été arrêté et qu'il prévient conséquemment le public de ne pas les négocier—

1o—Un billet de cent quarante piastres, tiré par Jos O. Théard, à l'ordre et endossé par lui-même en date du 24 avril 1860, payable à la Banque des Citoyens à deux ans de date portant 6 pour cent d'intérêt de la date à l'échéance, huit pour cent, après l'échéance, jusqu'à parfait paiement et paraphé ne varietur par M. E. Bouny, notaire de cette ville, conformément à un acte passé pardevant lui le 24 avril 1860.

2o—Un billet de huit cents piastres, tiré par M. Paul Mouchon, à son propre ordre et endossé par lui, en date du 18 juin 1858 à huit mois de date, renouvelé, à l'échéance jusqu'au 18 juin 1861, époque à laquelle il porte intérêt à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement, paraphé ne varietur par M. Robt. J. Kerr, notaire de cette ville, conformément à un acte passé pardevant lui le 18 juin 1858.

Par pro. T. LAFON,
L. F. PARENT, agent,
24 av—3ne 16j Passage de la Bourse, No 97

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 38,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

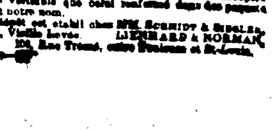

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 209, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis. 8nov—